

2024/028

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 20 décembre 2024, Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Robert PERROUSSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 6

Présents : 5

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie,
M. PERROUSSET Robert Henri, M. REYMONDON Denis

Procuratation(s) :

Mme BONA Magali donne pouvoir à M. CHANEL Laurent dit Jean-Laurent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BONA Magali

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MORENO Valérie

SUBVENTION APPEL A PROJETS 2025

Le Maire explique qu'il convient de déposer un dossier dans le cadre du dispositif de l'Appel A Projets 2025 et rappelle le dossier d'aménagement et renaturation du centre bourg.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité, -de solliciter** la subvention du département dans le cadre du dispositif de l'AAP 2025 sur la première partie dite **aménagement et renaturation de la traversée du Centre Bourg**, correspondant au **Volet 2.2 - Aménagement durable des espaces publics des centres-bourgs 2.22E-**

-d'autoriser monsieur le maire à demander la subvention Appel A Projets 2025 et à signer tous documents liés à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le Maire,

